



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 22 avril 2024

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 03/2024

**Elaboration du nouveau PACom – crédit d'étude accepté le 24.11.2015
Crédit supplémentaire no 1 du 9.11.2022
Demande de crédit supplémentaire no 2**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

SITUATION

En novembre 2015, le conseil général a accepté un crédit d'étude de CHF 148'000.00 pour l'élaboration du nouveau PACom, jusqu'à la mise à l'enquête publique.

En novembre 2022, le conseil général a accepté une première demande de crédit supplémentaire de CHF 16'000.00 pour terminer la gestion des opposants jusqu'à la décision du Conseil général.

Le traitement des oppositions génère un complément d'enquête avec approbation du département cantonal compétent.

Afin de pouvoir terminer l'enquête complémentaire et la gestion des oppositions jusqu'à la décision du Conseil Général, la Municipalité vous demande d'accepter un crédit supplémentaire de CHF 35'000.00 pour des prestations du bureau technique et du conseil juridique.

A ce jour, en tenant compte des subventions reçues et à recevoir, le décompte du crédit d'investissement se monte à CHF 172'561.55.

Décompte de l'investissement :

Factures payées	CHF 237'201.55
./ Subvention zone réservée reçue	CHF 5'800.00
./ Subvention à recevoir	<u>CHF 64'640.00</u>
Décompte à ce jour :	CHF 172'561.55

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Demande de crédit supplémentaire :

Dépassement actuel	CHF	8'561.55
Offre bureau technique	CHF	20'000.00
Conseil juridique, mise à l'enquête complémentaire et imprévus	CHF	<u>6'438.45</u>
	CHF	35'000.00

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 35'000.00 pour l'élaboration du PACom, montant pris sur les liquidités et amorti sur 10 ans (selon nouvelle réglementation des amortissements comptables entrée en vigueur au 01.01.2024) en complément de l'amortissement déjà budgété.

La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 03/2024 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général décide:

d'accepter

La demande d'un crédit supplémentaire de CHF 35'000.00 pour l'élaboration du PACom, montant pris sur les liquidités.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

B. Reymondin

La Secrétaire

F. Billaud

